Informations clés pour l'Investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce FCP et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

HSBC Global Asset Management

HSBC ACTIONS PATRIMOINE

Part AD Code ISIN : FR0010143552

Société de Gestion : HSBC Global Asset Management (France)

Objectifs et politique d'investissement

Description des objectifs et de la politique d'investissement :

- Le FCP, de classification « Actions de pays de la zone Euro », a pour objectif de réaliser sur le long terme une performance supérieure à celle enregistrée par son indicateur de référence, le CAC All-Tradable (dividendes net réinvestis) sur la durée de placement recommandée (5 ans).
- Le FCP est géré activement par rapport à son indicateur de référence et la composition de son portefeuille peut différer de celle de l'indicateur de référence. Le risque du FCP est suivi relativement à cet indicateur. Le degré de liberté de la stratégie d'investissement mise en oeuvre par rapport à l'indicateur de référence est : significatif.
- La gestion du FCP s'appuie sur deux piliers essentiels: la construction du portefeuille d'une part, et le choix des valeurs d'autre part.
- Le portefeuille est composé de deux parties: un « coeur de portefeuille » constitué principalement de valeurs évoluant dans des secteurs d'activités moins cycliques que la moyenne de l'économie et offrant donc une certaine visibilité sur leurs résultats futurs, et une partie plus cyclique orientée sur des valeurs délaissées, en phases de restructuration ou de recovery.
- En ce qui concerne le choix des valeurs, le gérant s'appuie sur plusieurs sources d'informations afin de déterminer les valeurs susceptibles de faire l'objet d'une analyse détaillée.

Caractéristiques essentielles de l'OPCVM :

- Le FCP est investi dans des sociétés de toutes capitalisations (dont 20% maximum en sociétés de capitalisation inférieure à 500 millions d'euros) sans contraintes sectorielles.
- Le FCP est en permanence investi et exposé à hauteur de 75% minimum de son actif aux actions des marchés de la zone euro ayant une très forte composition en actions françaises et 20% maximum d'actions d'autres pays de la zone euro que la France. Le FCP peut également être exposé aux actions des pays européens hors zone euro à hauteur de 10% maximum de son actif.
- Le FCP peut également investir jusqu'à 25% de son actif en produit de taux en direct ou par le biais d'OPC, si le gérant considère qu'il n'a pas d'opportunités d'investissement.
- Le FCP peut avoir recours à l'emprunt d'espèces à hauteur de 10% pour des raisons de décalage de trésorerie.
- Le FCP peut intervenir sur des contrats financiers, sur des marchés réglementés, organisés ou de gré à gré (contrats de swaps, futures ou options) à des fins de couverture et/ou d'exposition du risque actions, et de couverture du risque de change.
- Le FCP est éligible au Plan d'Epargne en Actions (PEA).
- Le résultat net de la part AD est intégralement distribué et les plus values nettes réalisées sont capitalisées et/ou distribuées chaque année sur décision de la Société de Gestion.
- Durée minimale de placement recommandée : 5 ans. Ce FCP pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant 5 ans.
- Les demandes de souscriptions et de rachats sont centralisées chaque jour à 10 heures et sont exécutées quotidiennement sur la base de la valeur liquidative du jour. Les demandes de souscriptions et de rachats parvenant après 10 heures sont exécutées quotidiennement sur la base de la valeur liquidative suivant celle mentionnée ci-dessus.
- Les modalités de souscriptions et de rachats sont détaillées dans le prospectus du FCP.
- Le FCP dispose d'un mécanisme de plafonnement des rachats dont les modalités de fonctionnement sont décrites dans son prospectus et son règlement.

Profil de risque et de rendement

A risque plus faible — A risque plus élevé

Rendement potentiellement plus faible — Rendement potentiellement plus élevé

1	2	3	4	5	**6**	7

- Les données historiques, telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du FCP.
- La catégorie de risque associée à ce FCP n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.
- La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».
- Le FCP est classé dans la catégorie 6.
- Cette classification correspond à la volatilité du marché des actions de la zone euro et notamment des actions françaises.
- Les risques suivants, non pris en compte dans l'indicateur de risque, peuvent également avoir un impact à la baisse sur la valeur liquidative du FCP :
  - Risque de crédit : risque que la situation financière de l'émetteur d'une obligation ou d'un titre de créance se dégrade, le risque extrême étant le défaut de l'émetteur.
  - Risque de liquidité : les marchés sur lesquels le portefeuille intervient peuvent être occasionnellement affectés par un manque de liquidité. Cela peut impacter les conditions de prix dans lesquelles le portefeuille valorise, initie, modifie ou liquide ses positions.
  - Risque associé aux produits dérivés : l'utilisation de produits dérivés peut amener à répliquer, augmenter ou réduire une exposition à des marchés, indices, actifs... La valeur liquidative peut ainsi, dans certains cas, évoluer d'une façon différente de celle des marchés sous-jacents auxquels le portefeuille est exposé. Par exemple, en cas de surexposition, la valeur liquidative peut amplifier (à la hausse comme à la baisse) les variations du marché sous-jacent.
- L'indicateur de risque peut être affecté par le mécanisme de Swing Pricing avec seuil de déclenchement mis en place sur ce FCP (Cf. prospectus - mécanisme de Swing Pricing) dans la mesure où il est susceptible d'augmenter la volatilité de la valeur liquidative.

Frais

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation du FCP, y compris les coûts de distribution des parts. Ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée	1,50%*
Frais de sortie	Aucun

*Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi. Dans certains cas, l'investisseur peut donc payer moins. L'investisseur peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.

Frais prélevés par le Fonds sur une année	
Frais courants	1,55%

Frais prélevés par le Fonds dans certaines circonstances	
Commission de performance	Aucune

- Les frais courants se fondent sur les frais de l'exercice précédent, clos en décembre 2021, et peuvent varier d'un exercice à l'autre.
- Pour plus d'information sur les frais, veuillez vous référer à la section frais du prospectus de ce FCP.
- Les frais courants ne comprennent pas : les commissions de surperformance et les frais d'intermédiation, excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par le FCP lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

Performances passées

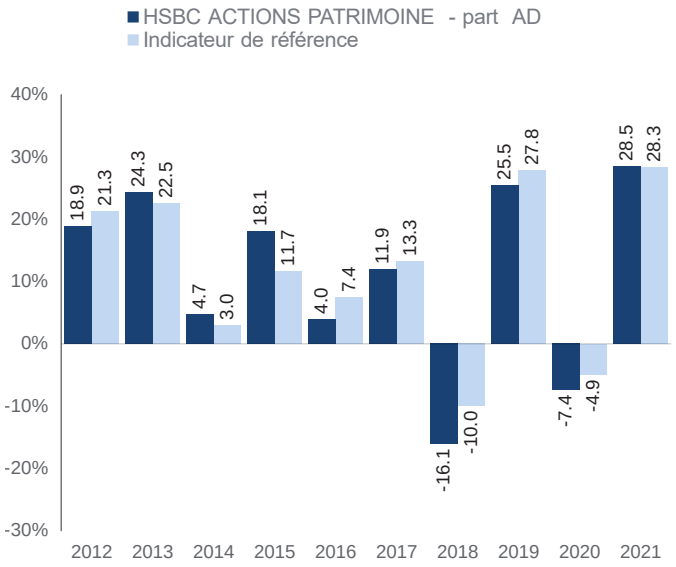

- Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures.
- Les performances passées sont calculées en Euro, coupons nets réinvestis.
- Le calcul des performances passées tient compte de l'ensemble des frais sauf frais d'entrée et de sortie éventuels.
- Le FCP a été créé le 4 avril 1997.
- La part AD a été créée le 4 avril 1997.

Informations pratiques

- Dépositaire : CACEIS BANK.
- Les documents d'information du FCP, et de ses différentes catégories de parts (DICI/prospectus/rapport annuel/document semestriel) sont disponibles en français sur simple demande gratuitement auprès du service clients de la Société de Gestion par mail : hsbc.client.services-am@hsbc.fr
- La valeur liquidative est disponible auprès de la Société de Gestion.
- Fiscalité : La part AD est une part de distribution. Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention des parts du FCP peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner auprès du commercialisateur du FCP.
- En particulier, le FCP est éligible au Plan Epargne en Actions (PEA) et à l'abattement pour durée de détention de droit commun prévu au 1 ter de l'article 150-0D du Code Général des Impôts lorsque les parts ont été souscrites avant le 1er janvier 2018.
- La responsabilité de HSBC Global Asset Management (France) ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus du FCP.
- Le présent FCP n'est pas ouvert aux résidents des Etats-Unis d'Amérique / « US Persons » (la définition est disponible dans le prospectus).
- Les détails de la politique de rémunération actualisée de la société de gestion sont disponibles sur son site internet www.assetmanagement.hsbc.fr ou gratuitement sur simple demande écrite auprès de celle-ci. Ils comprennent notamment les modalités de calcul de la rémunération et des avantages de certains salariés, les organes responsables de leur attribution ainsi que la composition du comité de rémunération.

Ce FCP est agréé par la France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).
HSBC Global Asset Management (France) est agréée par la France et réglementée par l'AMF.
Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 6 mai 2022.